



Compte Financier Unique 2023

Note de présentation des informations financières essentielles

SOMMAIRE

- I. Éléments de contexte local
- II. Evolution des charges et recettes de Fonctionnement / Investissement
- III. Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette
- IV. Niveau de l'endettement et capacité de désendettement
- V. Niveau et évolution des taux d'imposition

I. Élément de contexte local

Aux portes de la ville de Nantes, la Commune de Sautron s'étend sur un peu plus de 17 km² et compte 8 845 habitants (population DGF 2023).

A l'instar des autres communes limitrophes de Nantes, l'évolution démographique a été très forte durant le dernier siècle (en 1968, Sautron comptait en effet 1 333 habitants).

Selon les prévisions, et à la lumière des dernières opérations de recensement, la population sautronnaise va continuer à croître durant les prochaines années.

Commerces, professions libérales, artisans et industries installés au sein de plusieurs zones commerciales artisanales... Sautron comptabilise presque 300 professionnels.

La ville se caractérise enfin par le dynamisme de son tissu associatif. En effet, 68 associations proposent 104 activités et regroupent plus de 5 500 adhérents, dont plus de 3 500 Sautronnais.

Le Budget principal de la Ville de SAUTRON ne compte aucun Budget annexe – les compétences en matière d'eau et d'assainissement relèvent de l'Intercommunalité (Nantes Métropole)

Les missions d'action sociale sont gérées par le CCAS de SAUTRON.

II. Eléments budgétaires à retenir pour 2022 – en Fonctionnement

En termes de dépenses :

1. Augmentation des **charges de personnel** (+ 12,33 % entre le CA 2022 et le CFU 2023) notamment pour le renforcement des services à la population, la revalorisation par l'Etat du point d'indice de traitement des agents (+ 3,5 % sur un an et + 1,5 % sur 6 mois), la majoration de la prise en charge par la Ville sur la prévoyance, la majoration de la valeur faciale du ticket restaurant,
2. Augmentation des **charges à caractère général** (+ 2,6 %), dans un contexte de hausse des dépenses communales liée à l'inflation (énergie, carburants, coûts de la construction...)
3. Stabilisation des participations versées aux associations et autres organismes de droit privé.
4. Diminution des intérêts de la dette du fait du désendettement de la Commune depuis 2022.

En termes de recettes :

1. Augmentation des recettes encaissées par les services (restauration scolaire, périscolaire...) : + 16,61 % (liée à l'augmentation des tarifs)
2. Forte diminution des droits de mutation (- 28 %), suite à une première baisse en 2021 (- 11 %)
3. Légère baisse des Dotations et Participations en 2023, néanmoins soutenues par une seconde subvention exceptionnelle de la DRAC pour l'équipement de la Médiathèque.
4. Stabilisation des recettes liées aux locations de salles et locations immobilières (+ 0,5%)
5. Hausse des reversements de Nantes Métropole (+ 5,9%), liée notamment aux conventions de gestion

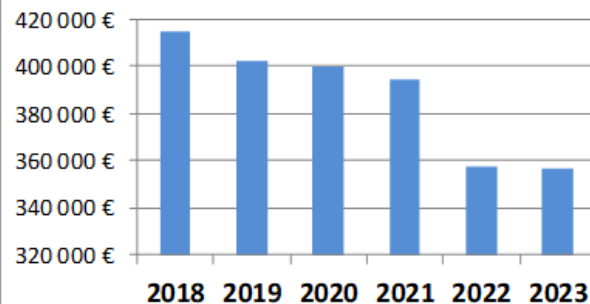
Evolution des dotations versées par l'Etat

- ✓ La principale composante de la DGF – la Dotation Forfaitaire – a peu évolué en 2023, de part une faible diminution de la « dynamique de la population » et l'arrêt temporaire de l'écrêtement
- ✓ En 2024, la Dotation Forfaitaire devrait à nouveau connaître une baisse, de par la reprise de l'écrêtement, mais dans une moindre mesure.

Evolution de la DGF - période 2018 / 2023

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation forfaitaire notifiée	414 911 €	402 607 €	399 792 €	394 068 €	357 282 €	356 996 €
Dotation forfaitaire N-1 retraité	430 889 €	414 911 €	414 911 €	399 792 €	394 068 €	357 282 €
Part dynamique de la populatio	23 811 €	30 633 €	30 578 €	28 600 €	3 338 €	-286 €
Ecrêtement	-39 789 €	-42 937 €	-33 393 €	-34 324 €	-40 124 €	0 €
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DSR* notifiée	93 994 €	102 003 €	106 743 €	110 801 €	111 851 €	127 787 €
Evolution annuelle	13.32%	8.52%	4.65%	3.80%	0.95%	14.25%

Evolution de la Dotation Forfaitaire depuis 2018

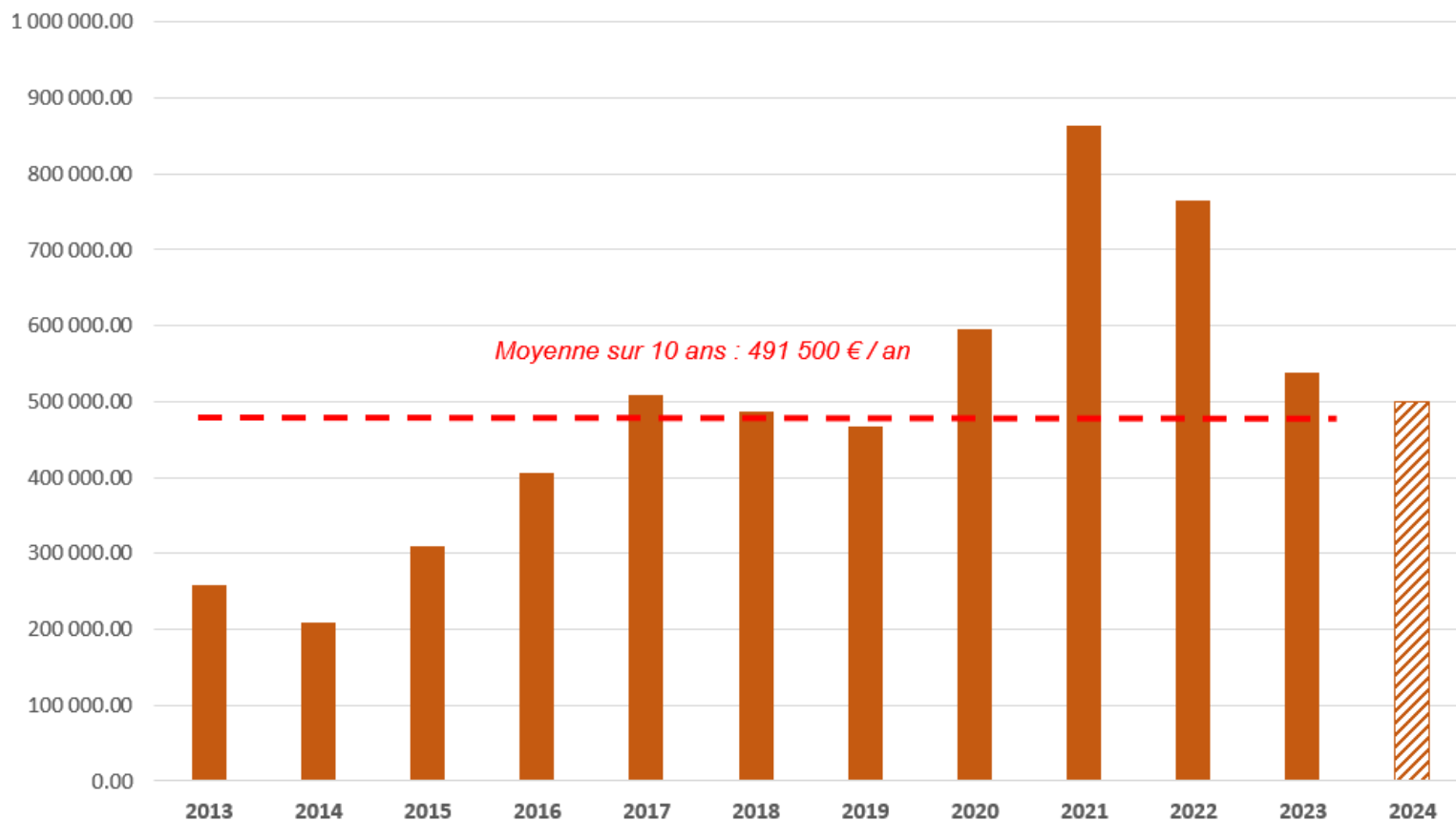


Evolution de la population DGF depuis 2018

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb hab.	7 867	8 191	8 513	8 813	8 848	8 845
Evolution		4.12%	3.93%	3.52%	0.40%	-0.03%

Focus sur les droits de mutation

- Evolution des droits de mutation en 2023



II. Eléments budgétaires à retenir pour 2022 – en Investissement

Principales dépenses d'Investissement : 2 815 286 €

Dont...

- Maison de la Petite Enfance (études préalables)
- Médiathèque (travaux et mobilier/équipements)
- Les travaux d'entretien du patrimoine municipal : salles associatives, sportives, écoles, bâtiment et espaces verts.
- Développement durable : installation de récupérateurs d'eau de pluie au Complexe sportif...

+ remboursement du capital de la dette (454 000 €)

Principales recettes d'Investissement : 2 867 022 €

Dont...

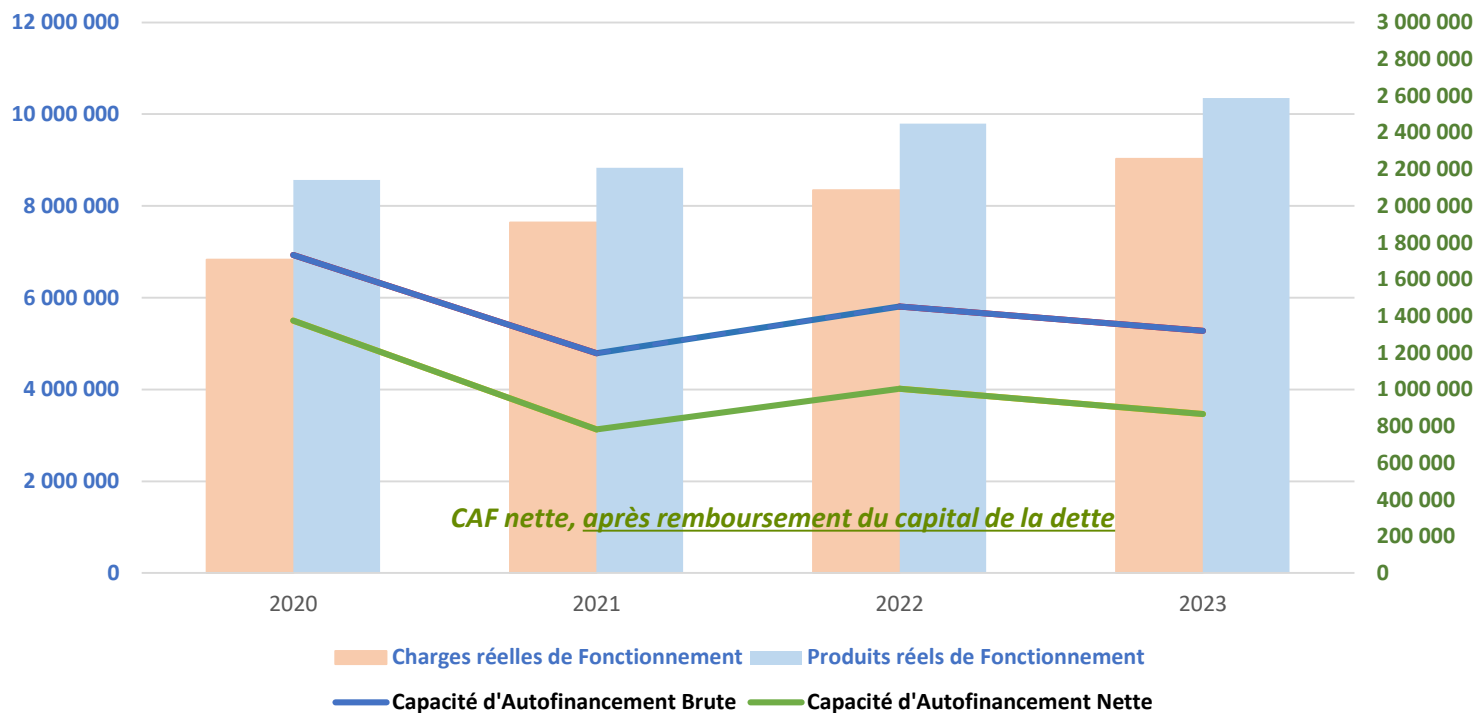
- Autofinancement sur fonds propres (2 242 789 €)
- Fonds de compensation de la TVA (443 000 €)
- Subventions d'Investissement (83 000 €)
- Emprunt : 0 €

III. Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette

La Capacité d'Autofinancement a diminué en 2023, à 800 000 €, malgré la dotation exceptionnelle versée par la DRAC pour l'équipement et l'extension des horaires de la Médiathèque (pour 3 ans) : 223 000 €

⇒ hors subvention de la DRAC, la CAF nette aurait été de 577 000 €

Evolution de la Capacité d'Autofinancement



IV. Etat de la dette

L'encours de dette s'élève à **5 768 407 €** au 01/01/2024

La capacité de désendettement de la Commune s'élève à **4.37 ans**. En comparaison, la commune se situe en dessous de la moyenne des communes de la même strate, qui se situe toujours à un peu moins de **5 années**

Structure des emprunts en cours :

6 emprunts restent en cours au 31/12/2023, à **taux fixe**

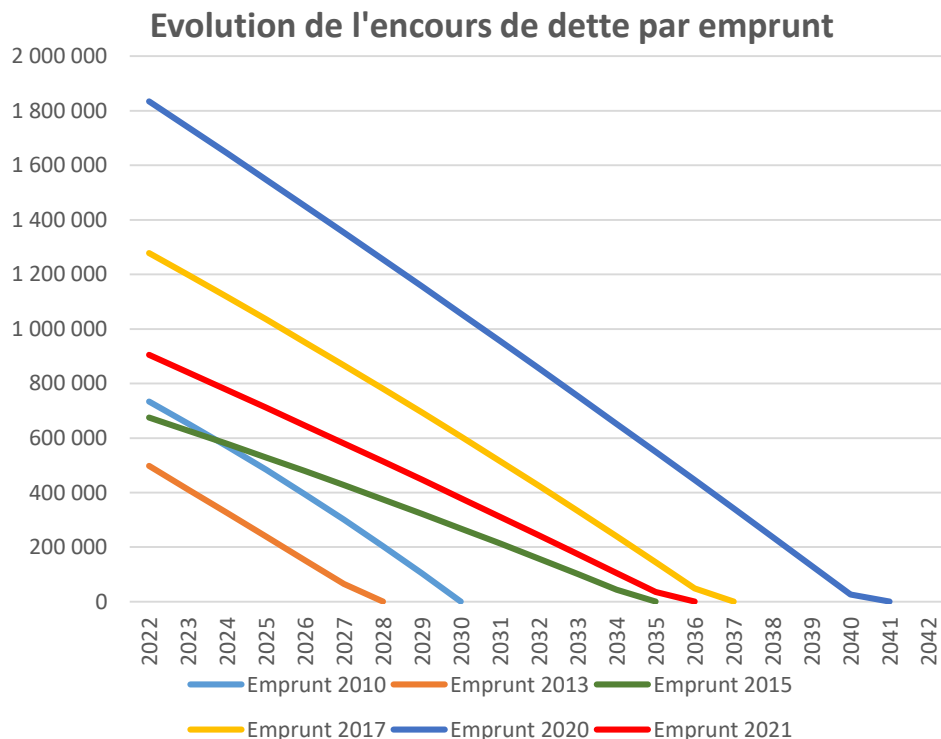
+ 2 dettes envers Nantes Métropole - concernant le portage foncier du 12 et du 6 rue de l'église (remboursement au bout de 10 ans)

Liste des prêteurs :

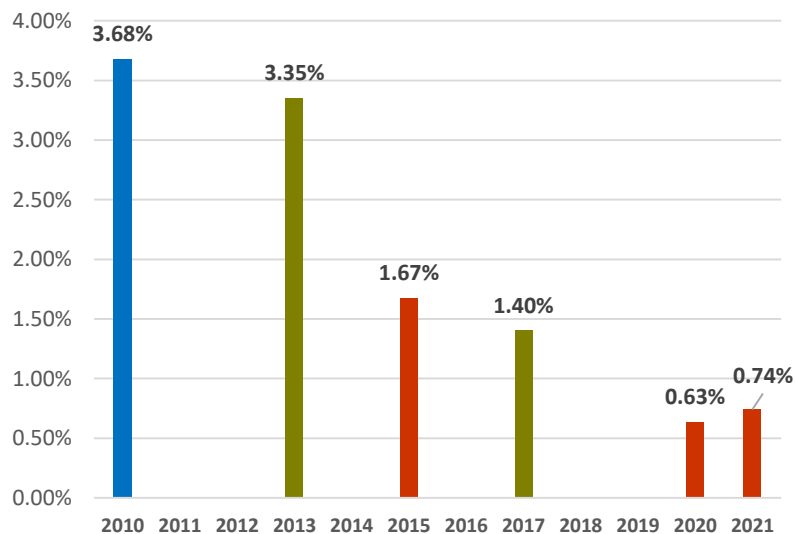
Crédit Agricole : 1

Crédit Mutuel : 2

Banque Postale : 3



Niveau des taux des emprunts en cours



Endettement par habitant

- **Endettement de la Commune**

Sans recours à l'emprunt en 2023, pour financer les Investissements, l'encours de la dette par habitant a diminué, passant de 703 €/hab., au 31/12/2022, à **652 €/hab.* au 31/12/2023** (* pour une « population DGF » de 8 845 hab. en 2023).

L'encours par habitant reste inférieur à la moyenne nationale de la strate (780 € / hab. en 2022).

V. Niveau et évolution des taux d'imposition

Fiscalité

- Evolution des bases de fiscalité locale et des taux communaux, entre 2022 et 2023 :
 - **Bases 2023** : - THRS : + 65,19 % / suite à la nouvelle obligation de déclaration des biens en 2023
⇒ à noter que des dégrèvements seront réalisés par les services fiscaux en 2024 pour corriger de nombreuses erreurs d'imposition
 - TFB : + 7,92 %
 - TFNB : + 6,88 %

Comprenant une revalorisation annuelle des bases de + 7,1 % pour 2023 (selon indice INSEE de l'inflation sur 1 an)

- **Taux** : les taux des deux taxes foncières et de la nouvelle THRS ont augmenté de + 2,5 % en 2023